

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024**

**N°DCM-2024-061**

**OBJET :**

**VOIRIE**

Dénomination d'une voie  
communale :

« Impasse des Champs »

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 20  
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 18 juin 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT – M me BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme COLLOVROY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme ROBIN représentée Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. DECOMBLE représenté par M. MARTINON - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme D'ALMEIDA représentée par M. JANNET.

**Absent :** néant.

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 13 juin 2024 sur la dénomination d'une voie de desserte d'un lotissement perpendiculaire à la Route de Sulignat ;

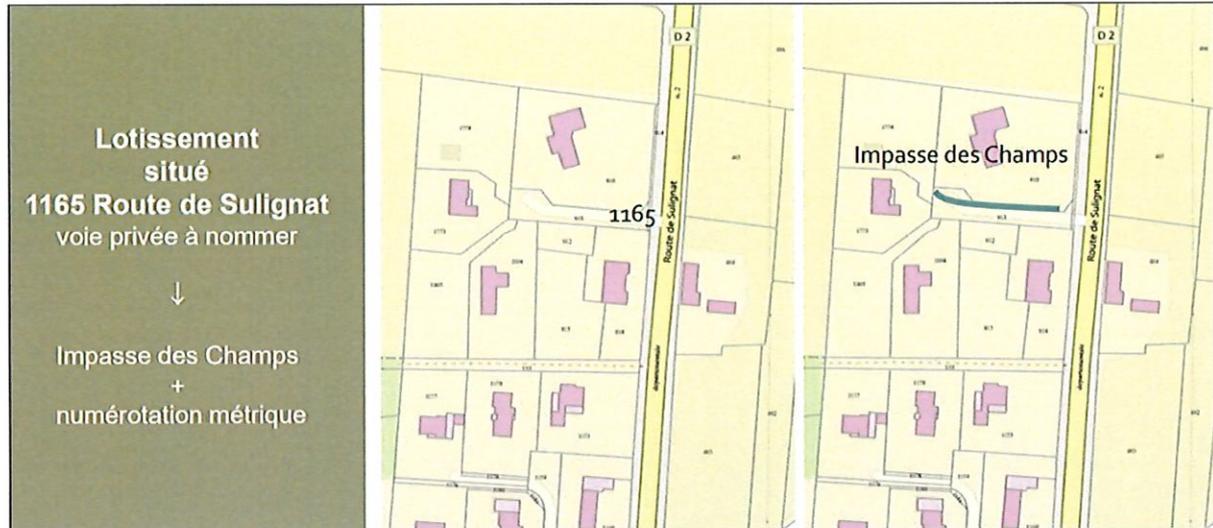
Monsieur JACQUARD rappelle aux conseillers municipaux que le choix du système de numérotation des bâtiments (classique ou métrique) et l'attribution des noms des voiries publiques et privées ouvertes à la circulation (chemins, rues, impasses, ...) appartiennent au conseil municipal. Afin d'améliorer l'orientation des services de secours et de sécurité, ainsi que des services de livraison, la commission urbanisme propose régulièrement de reprendre certains secteurs ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**DECIDE** de nommer la voirie : « Impasse des Champs, telle qu'elle est matérialisée ci-après,

**PRECISE** que la numérotation des bâtiments sera métrique,

... / ...



Ainsi délibéré le 24 juin 2024  
Le Maire,  
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 28 JUIN 2024  
Et dépôt en Préfecture  
Le : 28 JUIN 2024

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.